



Découvrez notre nouveau site internet

La Commune d'Avry est ravie de vous annoncer la mise en ligne de son nouveau site internet depuis le 17 août 2026.

Moderne et intuitif, ce site a été conçu pour vous offrir un accès rapide à toutes les informations relatives à la vie communale, ainsi qu'à de nombreux services en ligne, directement depuis chez vous.

Compte utilisateur

En créant votre profil personnel, vous pourrez :

- Recevoir des notifications par SMS (par exemple : coupures d'eau, fermetures de routes, informations urgentes).
- Gagner du temps lors de vos démarches grâce au remplissage automatisé de certains formulaires en ligne.

Comment créer un compte utilisateur ?

1. Sur la page d'accueil, cliquez sur « Connexion ».
2. Au bas de la page, allez sur « Créer un compte utilisateur ».
3. Insérez votre adresse e-mail et choisissez un mot de passe.
4. A la réception du courriel, cliquez sur « **Confirmer** ».
5. Dans votre compte, cliquez sur « Modifier les données du profil ».
6. Ajouter votre numéro de téléphone portable selon exemple +41791234567 et « sauvegardez ».

Services virtuels / Notifications par e-mail

Nos services virtuels vous permettent de vous abonner aux rubriques qui vous intéressent et de recevoir automatiquement des notifications par e-mail :

- Actualités : nouvelles communales publiées régulièrement
- Mises à l'enquête / constructions : informations sur les projets en cours
- Résultats des élections : notification dès la publication officielle
- Événements : récapitulatif hebdomadaire des manifestations des dix jours à venir

Comment s'abonner ?

1. Connectez-vous à votre compte utilisateur.
2. Dans « Menu », cliquez sur « Services virtuels ».
3. Sélectionnez les notifications souhaitées et cliquez sur « Actualiser ».

Afin de respecter la législation suisse en matière de prévention du SPAM, la création d'un compte et la confirmation de votre profil sont obligatoires pour accéder aux services en ligne.

En utilisant ces services, vous acceptez tacitement les conditions d'utilisation.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans la découverte de notre nouveau site !

Le Conseil communal